



19-58 Unités Scouts et Guides “CHANT D’OISEAU”

CHARTRE CALENDRIER & ABSENCES

Pourquoi les staffs ont-ils décidé de mettre en place une charte pour les absences des animés ?

Les unités 19ème Guides et 58ème Scouts connaissent un franc succès depuis quelques années et ce, pour notre plus grand bonheur. Ce succès va, sans étonnement, de pair avec un nombre important de demandes d’inscription dans chacune des sections.

Les sections arrivent à un point où il devient compliqué d’accepter des nouveaux enfants. Les sections ont chacune atteint un nombre d’animés (seuil critique) qui, s’il venait à augmenter, commencerait à affecter la qualité de l’animation, le contact de chaque chef avec les animés et même la participation à des événements inter-unités tels que les 3h Trotinettes, les 24h vélos, etc.

Les places sont donc très prisées, et c’est pourquoi l’unité a décidé de mettre en place une charte afin de limiter l’absentéisme des animés. La charte est une initiative portée par tous les chefs unanimement.

Pourquoi le scoutisme n’est pas une activité extrascolaire comme une autre

Le scoutisme/guidisme n’est pas une "activité" au même titre que le football, la danse ou le théâtre. Il vise une éducation beaucoup plus globale du jeune, de son corps certes, mais aussi de son cœur, de son intelligence et de son âme. Cet objectif est résumé dans les valeurs scoutes (voir en annexe). Le scoutisme/guidisme n’est pas non plus un simple loisir, un passe-temps, et encore moins une “garderie du Dimanche”, dans la mesure où il engage le jeune, vis-à-vis du groupe auquel il appartient, et vis-à-vis de lui-même.

Le scoutisme diffère des autres activités extrascolaires dans la mesure où il suppose un réel engagement tout au long de l’année, camp d’été inclus. Bien sûr, faire partie d’une équipe de foot ou de hockey engage aussi, mais il peut y avoir des remplaçants. Aux scouts, non. Chaque jeune est unique et reconnu comme tel. Chaque jeune a sa place et les autres comptent sur lui. Inscrire son enfant aux scouts, c’est donc s’engager à ce qu’il participe aux sorties et aux week-ends. Si le match de basket tombe le même jour que le week-end scout, priorité au scoutisme ! Au-delà du fait que la ronde, la meute, la patrouille, la compagnie ou la troupe compte sur le jeune, la fidélité à l’engagement est un des socles pédagogiques du scoutisme.

Pourquoi une charte maintenant

Au cours de ces dernières années, nous avons constaté une augmentation significative du nombre d’animés absents, nous ne pouvons en expliquer les raisons. Toutes les sections sont concernées. Nous voulons diminuer le taux d’absence aux réunions lors des prochaines années. L’objectif est

d'éviter que trop d'enfants démotivés, absents, ne prennent la place d'autres enfants, motivés, qui patientent sur la liste d'attente pour être inscrits dans une section. Les absences démotivent les enfants présents et sont compliquées à gérer pour les chefs (organisation des activités, achat de matériel, de nourriture pendant les week-ends par exemple).

Nous avons constaté que de nombreuses absences annoncées ne sont pas expliquées, justifiées. Il est frustrant pour un chef d'apprendre qu'un animé a manqué la réunion en raison du très mauvais temps le dimanche matin, d'un entraînement sportif, l'anniversaire d'un ami etc. Ces cas se présentent plus souvent qu'on ne le pense et sont considérés comme des absences injustifiées.

La mise sur pied d'une charte implique des droits et devoirs pour tous : parents, animés, animateurs et responsables de l'unité. Ces points sont détaillés ci-dessous.

CHARTRE CALENDRIER & ABSENCES

En rentrant dans les Unités 19-58 Guides & Scouts, chaque animé et ses parents s'engagent, sauf motif valable, à participer à chaque activité organisée par sa section (réunions, week-end, fête d'unité, journée de passage, camp). Ceci est l'essence même de l'esprit scout, qui s'articule autour de la vie en groupe et du respect des autres. C'est particulièrement important pour les chefs qui s'investissent pour proposer une animation de qualité.

Cette charte est d'application tant pour les animés que pour les animateurs.

Les staffs s'engagent à publier le calendrier des réunions de l'année suivante avant la période des camps de juillet.

- Le calendrier du 2eme semestre (Janvier - Juillet 2025) sera mis en ligne sur le site avant la mi-octobre 2024.
- Le calendrier de l'année scolaire suivante (Sept 2025 - Juillet 2026) sera mis en ligne sur le site avant le 30 juin 2025. Le calendrier ne sera pas modifié en cours d'année. Ceci sera désormais le cas chaque année.

Les staffs communiqueront la charte aux parents à la fin de la période d'inscription. La charte sera également expliquée aux (nouveaux) parents lors des réunions de parents de début d'année. Elle sera publiée sur le site web des Unités: www.19-58.net

Les staffs s'engagent à offrir - de façon bénévole! - une animation de qualité à vos enfants, dans le respect des principes et valeurs des fédérations Les Scouts et Les Guides.

Principe de base : l'activité commence à l'heure indiquée. Participer à une activité signifie aussi arriver à l'heure et ne pas quitter le groupe avant la fin. A l'animé arrivant régulièrement en retard ou quittant une activité avant l'heure de fin, une absence injustifiée sera appliquée.

- De septembre à fin octobre et de début avril à fin juin, les réunions commencent à 9h30 précises et se terminent à 17h30.
- Dans la période hivernale de début novembre à fin mars, les réunions commencent à 9h30 précises et se terminent à 16h30.

Les allers-retours en cours de réunion ou de week-end (et même durant le grand camp) ne sont pas autorisés, excepté lorsqu'il s'agit d'une absence temporaire justifiée. En effet, de l'avis unanime des chefs, cela nuit à l'animation d'avoir un va-et-vient d'animés et complique l'organisation pour le staff.

Si l'animé ne peut participer à une activité, il doit prévenir lui-même le chef responsable des absences ou le chef de section afin d'expliquer la raison de son absence (ceci n'est pas applicable pour les plus jeunes enfants, mais nous attendons une explication de la part des parents dans ce cas). Hormis les cas de force majeure (maladie par exemple), les chefs seront prévenus au minimum 5 jours avant le début de la réunion ou du week-end.

Par année, **3 absences injustifiées (*)** maximum pour des réunions et/ou des week-ends sont autorisées par animé. Il n'est pas autorisé de manquer deux week-ends (week-end de section, week-end d'unité inclus).

Si l'animé atteint ce nombre de 3 absences, celui-ci et ses parents seront rapidement contactés par les chefs (avec le support du staff d'unité en cas de besoin). Ils auront une discussion à propos de son investissement au sein de l'unité. En cas de nouvelle absence injustifiée, sa place dans l'unité sera remise en question (l'animé pourra être exclu de la section).

Les absences dites « injustifiées » ont été définies par l'ensemble des chefs. Ces critères sont appliqués pour chaque section. Les staffs restent cependant ouverts à la discussion et certaines exceptions pourront éventuellement être faites. Bien sûr certaines absences sont justifiées.

Absences justifiées

- Les problèmes médicaux.
- Les soucis et problèmes familiaux.
- Activités scolaires (classes vertes, classes de neige, etc)

(*) Absences injustifiées

- Absence pour raison sportive ou récréative (match, entraînement, tournoi, jeu vidéo, etc).
- Absence pour travail scolaire. Nous estimons que l'animé est capable de gérer convenablement son temps de travail. Il est possible de ne pas se retrouver la veille d'une réunion ou d'un weekend avec une grande quantité de travail non fait. Cela permettra aux enfants d'organiser leur travail, ce qui leur servira plus tard.
- Absence pour toute autre activité. Le repas de famille en est un bon exemple. Les parents ont eux aussi leur part de responsabilité et sont en mesure de choisir une date qui ne tombe pas au même moment qu'une réunion ou d'un week-end.

Pour terminer, sachez que nous sommes désolés de devoir recourir à une approche aussi formelle que cette charte. Malheureusement, nous constatons que les mouvements de jeunesse et la vie des Unités 19-58 passent parfois au second plan. Si le programme d'animation est trop contraignant peut-être que le moment est venu de vous poser et de réfléchir avec votre enfant sur ses priorités. Nous sommes conscients que le choix peut être très difficile pour certains.

Si vous avez des questions ou des doutes, contactez-nous. Nous en parlerons avec plaisir.
A tous, nous vous remercions pour votre compréhension,

Les Chefs et le Staff d'Unité des Unités 19eme et 58eme Chant D'Oiseau

La charte a été adoptée par le tous les staffs réunis en conseil d'Unité le 29/09/2024. Tous les staffs 19/58 s'engagent à la communiquer aux parents et à l'appliquer pour l'année 2024/2025 et les années suivantes.



Les valeurs scoutes

LA LOI SCOUTE

- 1 Le scout fait et mérite confiance.
- 2 Le scout s'engage là où il vit.
- 3 Le scout rend service et agit pour un monde plus juste.
- 4 Le scout est solidaire et est un frère pour tous.
- 5 Le scout accueille et respecte les autres.
- 6 Le scout découvre et respecte la nature.
- 7 Le scout fait tout de son mieux.
- 8 Le scout sourit et chante, même dans les difficultés.
- 9 Le scout partage et ne gaspille rien.
- 10 Le scout respecte son corps et développe son esprit.

Version adoptée lors de l'assemblée fédérale du 2 mars 2012.



Le logo mondial du scoutisme symbolise l'unité du mouvement mondial autour des dix articles de la Loi et des trois principes.

Les doigts levés du salut scout représentent notre engagement vis-à-vis des trois principes : personnel, social et spirituel.



LA PROMESSE

« Je souhaite, en mon âme et conscience, me joindre à la fraternité scout mondiale, rendre le monde meilleur et participer à la construction de la paix. Je m'engage, à travers mon épanouissement personnel, social et spirituel, à vivre, chaque jour, au mieux, les valeurs de la Loi scout.e. »

Version adoptée lors de l'assemblée fédérale du 2 mars 2012.



Des moments pour
vivre les valeurs scout
au quotidien.



« Éleve tes enfants dans l'amour plutôt que dans la crainte. »

Baden-Powell

